

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
MAIRIE DE CARBONNE**

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2007.**

Nombre de conseillers	
En exercice	26
Présents	18
Procurations	0
Absents	8
Votants	18
Convoqués le 09/11/2007	
Affiché le 19/11/2007	

L'an deux mille sept et le quinze novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs BROS, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, COT, Mmes LIBERATI, TEMPESTA, LIBRET LAUTARD, LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, VIGNES, TURREL, Mlle CAMBUS, Mrs BENAC. BARRAU.

Etaient excusés : Mrs HELLE, CONTRERAS, TEBANI, Mmes SENAT, MARCHET.

Absents : Mmes DELETTRE, FAUP et Mr SEGALA.

La séance est ouverte à 21h.

Mr Bros, 1^{er} adjoint au maire, préside la séance, Monsieur le Maire étant absent.

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance.

Mlle CAMBUS se propose pour être secrétaire de séance.

Votant : 18 - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu de la séance du 18 Octobre 2007.

Mme Libret Lautard indique qu'il y a lieu de compléter son nom de famille au point 3.

Monsieur Bros demande l'approbation du procès verbal en tenant compte de cette modification.

Votant : 18_ Pour : 17_ Contre : 0_ Abstention : 1 (Mr Bénac) Adopté à la majorité

3. Information sur le SCOT.

Monsieur Bros fait état de l'avancement du SCOT.

Bilan des ateliers territoriaux du SCOT Sud Toulousain

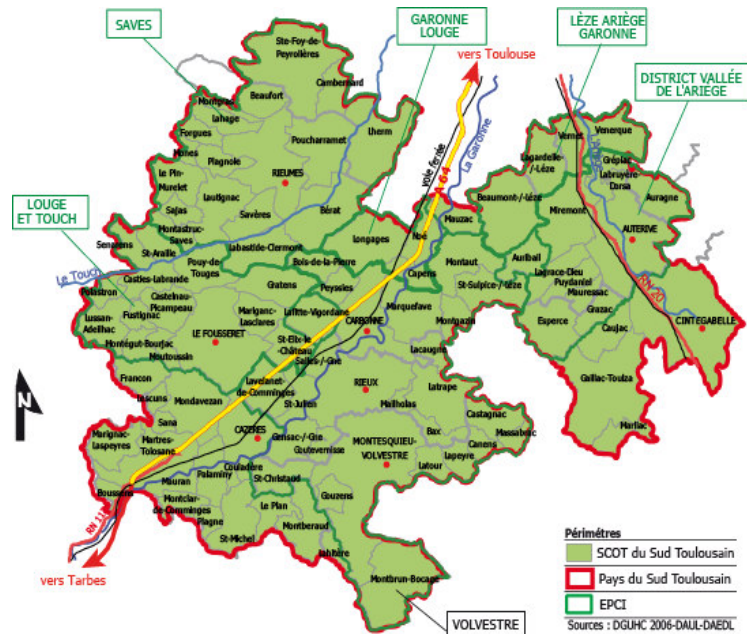
2007



Syndicat Mixte SCOT Sud Toulousain

2007

2



Préambule

- **Le Syndicat Mixte du Sud Toulousain a déjà organisé trois ateliers territoriaux :**
 - ✓ **le 28 octobre 2006** : lancement des ateliers territoriaux
 - ✓ **le 7 février 2007** : présentation de synthèse des commissions InterSCOT et premiers éléments de réflexions
 - ✓ **le 17 mars 2007** : débats sur les enjeux du territoire
- **4 réunions de bassin de vie ont également été organisées à Puydaniel, Cazères, Rieumes et Carbonne**

Diagnostic et enjeux autour de 5 verbes

- **Accueillir**
 - ✓ Population
 - ✓ Habitat/Emploi
 - ✓ Logement
 - ✓ Cohésion sociale
- **Polariser**
 - ✓ Polarités
 - ✓ Economie
 - ✓ Offres de service
- **Maîtriser**
 - ✓ Développement urbain
 - ✓ Agriculture
 - ✓ Espaces naturels
 - ✓ La gestion des granulats
- **Relier**
 - ✓ Infrastructures de communication
 - ✓ Mobilité
 - ✓ Corridors écologiques
- **Piloter**
 - ✓ La coopération intercommunale
 - ✓ L'articulation aux franges de l'InterScOT

Accueillir

- ✓ Population
- ✓ Rapport habitant/emploi
- ✓ Logement
- ✓ Cohésion sociale

Les principales interrogations

- Quels objectifs démographiques prendre en compte ?
- Quels objectifs en terme d'emplois (quantitatifs et qualitatifs) ?
- Quels besoins en logement au regard des évolutions récentes ?
- Quels projets de cohésion sociale ?

Accueillir

- ✓ Population
- ✓ Rapport habitant/emploi
- ✓ Logement
- ✓ Cohésion sociale

Des premiers éléments de réponses ...

- Ne pas dépasser 106 000 habitants à l'horizon 2020
- Créer de 14 000 à 19 000 emplois soit 3 à 3,5 habitants/emploi
- Rééquilibrer l'emploi entre le SCOT central et les SCOT périphériques
- Réévaluer le nombre de logements à construire en fonction des nouvelles données démographiques (quantitatif et qualitatif)
- Développer les logements à prix ou loyer modérés ainsi que le logement social dans tout le territoire
- Créer un outil de gestion du foncier
- Mettre en œuvre le projet de Maison Commune Emploi Formation

Polariser

- ✓ Polarités
- ✓ Economie
- ✓ Offre de service

Les principales interrogations

- Quelles fonctions pour les polarités ?
- Quel projet de développement économique et quelles complémentarités avec les autres territoires ?
- Comment renforcer l'offre existante (services et commerces)?

Polariser

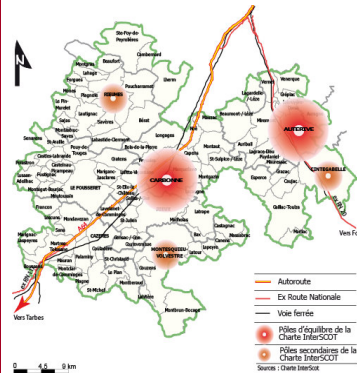
- ✓ Polarités
- ✓ Economie
- ✓ Offre de service

Des premiers éléments de réponses ...

- Créer une armature urbaine autour de 4 bassins de vie et 4 pôles d'équilibre et 8 pôles complémentaires
- Positionner le territoire au sein du pôle de compétitivité AGRIMIP et développer l'agro-industrie
- Mettre en œuvre une animation économique et une réflexion sur les filières économiques du territoire
- Maîtriser le développement de l'offre commerciale au niveau de l'aire urbaine
- Intégrer les activités commerciales aux centres bourgs pour structurer le développement urbain

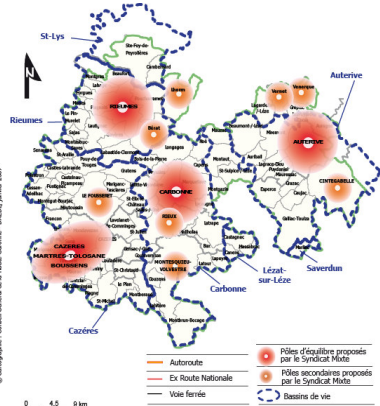
Polariser

Proposition Charte InterSCOT



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - CAGHG, janvier 2007

Proposition du SCOT Sud Toulousain



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - CAGHG, mai 2007

Maîtriser

- ✓ le développement urbain
- ✓ L'agriculture
- ✓ Les espaces naturels
- ✓ La gestion des granulats

Les principales interrogations

- Comment concilier développement communal et polarisation ?
- Quel projet agricole et quelle protection des espaces agricoles dans le SCOT ?
- Quels projets sur les espaces naturels ?
- Comment concilier l'activité d'extraction avec les préoccupations environnementales ?
- Quel devenir pour les anciens sites de gravière ?

Maîtriser

- ✓ le développement urbain
- ✓ L'agriculture
- ✓ Les espaces naturels
- ✓ La gestion des granulats

Des premiers éléments de réponses ...

- Lutter contre l'étalement urbain
- Encourager la réhabilitation de l'habitat
- Favoriser la densification dans la réglementation urbaine
- Maintenir, diversifier et développer la production agricole
- Définir des espaces à vocation agricole affirmée et les protéger
- Identifier et protéger précisément les espaces naturels menacés
- Améliorer la qualité de l'eau
- Rechercher un consensus le plus large possible entre les acteurs afin d'assurer la continuité de la production de granulats et la prise en compte des préoccupations environnementales

Relier

- ✓ Infrastructures de communication
- ✓ Mobilité
- ✓ Corridors écologiques

Les principales interrogations

- Comment assurer les échanges internes et avec les autres territoires ?
- Comment lutter contre la logique du tout voiture ?
- Comment renforcer la préservation des espaces naturels en assurant leur mise en réseau et leur continuité ?

Relier

- ✓ Infrastructures de communication
- ✓ Mobilité
- ✓ Corridors écologiques

Des premiers éléments de réponses ...

- Le projet de grand contournement tel qu'il est soumis au débat public ne répond pas aux problématiques du territoire
- Développement de liaisons rapides entre les pôles du territoire afin d'améliorer l'autonomie et l'attrait économique des bassins de vie
- Négocier l'amélioration des infrastructures ferroviaires afin d'assurer un cadencement efficace et le développement du fret
- Développer le rabattement vers les gares
- Réserver des couloirs pour de futures lignes de transports en commun
- Conserver des corridors écologiques existants
- Mise en œuvre d'une politique de gestion et d'entretien des berges

Piloter

- ✓ la coopération intercommunale
- ✓ l'articulation aux franges de l'InterSCoT

Les principales interrogations

- Comment améliorer la coopération intercommunale afin de mieux organiser le développement du territoire ?
- Comment articuler le développement du territoire avec les projets aux portes du territoire ?

Piloter

- ✓ la coopération intercommunale
- ✓ l'articulation aux franges de l'InterSCoT

Des premiers éléments de réponses ...

- Favoriser la mise en réseau et la mutualisation des services techniques des intercommunalités
- Organiser les solidarités internes au sein du territoire
- Associer le Syndicat Mixte en amont des décisions liées aux grands projets structurants de l'aire urbaine
- Organiser la solidarité au sein de l'aire urbaine et notamment entre le SCOT central et les SCOT périphériques

Etudes en cours

- Etude sur l'évolution de la population
- Etude sur les services et équipements à la population
- Animation de la Commission économie
- Etude Habitat réalisée par La Maison de l'Habitat du SIVU de la Vallée de l'Ariège
- Diagnostic transport
- Diagnostic sur l'environnement et l'agriculture

Calendrier de la procédure dans le SCOT du sud Toulousain

- **2007**
 - ⇒ Octobre : écriture de la première mouture du pré-PADD à partir du diagnostic et des premières orientations
 - ⇒ Novembre : réunions de concertation avec les élus sur les 4 bassins de vie et amendements au pré-PADD
 - ⇒ Fin novembre : validation du pré-PADD par le Comité syndical du Pays
- **2008**
 - ⇒ 1er trimestre : réunions techniques pour l'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement
 - ⇒ 2ème trimestre : installation du nouveau Comité syndical et réunions d'information pour les nouveaux élus
 - ⇒ 3ème et 4ème trimestre
 - Élaboration de l'Etat des Lieux de l'Environnement
 - Elaboration du PADD
- **2009**
 - ⇒ Elaboration du Document d'Orientation Générale

Calendrier de la procédure dans le SCOT du sud Toulousain

	InterSCOT	SCOT du Sud Toulousain
2003	Diagnostic stratégique de l'Aire urbaine	
2005	Charte InterSCOT	
2006	Constitution du GIP (juin) Réunions des commissions thématiques (à partir de juin)	Création du syndicat mixte Participation aux commissions thématiques (à partir de juin) Mise en place de commissions de travail 1 ^{re} réunion (octobre) : cadrage et démarche InterSCOT
2007	Réunions des commissions thématiques et synthèse (juin) Etablissement du diagnostic et de l'état initial à l'échelle de l'InterSCOT Ateliers territoriaux (juin et novembre)	2 nd réunion (février) : présentation des travaux des commissions InterSCOT 3 ^e réunion (mars) : débat sur les enjeux Réunions de restitution et de débat par bassin de vie (mai) Approfondissement du diagnostic (été) Etablissement d'un pré-PADD (novembre)
2008	Veille de la cohérence entre les SCOT	Etablissement du diagnostic (juin) Etablissement du PADD (2 nd semestre) et validation
2009	Veille de la cohérence entre les SCOT	Etablissement du Document d'orientation générale Finalisation des pièces du SCOT et validation

4. Vente de la parcelle section B n° 3373 au Claous (annexe 1).

Monsieur Bros explique qu'une parcelle, non utilisée par la Mairie de par sa position, intéressait plusieurs riverains. Par souci d'égalité, une proposition de prix basée sur l'estimation faite par les domaines le 23/04/2007 a été faite aux 3 voisins de cette parcelle. Les propositions devaient

parvenir à la mairie au plus tard le 8/11/2007 à 12 h 30 sous pli cacheté. Une seule proposition est parvenue, celle de Mr Lasserre pour un montant de 2 800 €.

Monsieur Bros demande l'autorisation de vendre cette parcelle au seul et plus offrant et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour que le maire soit habilité à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces utiles à l'affaire.

Votant : 18 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

5. Budget communal : Décision modificative n°4.

Monsieur Cot, adjoint au maire chargé des finances, informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin d'assurer la rémunération du personnel. En effet, des embauches de contractuels ont été effectuées suite à des arrêts maladie. Ces dépenses seront compensées par les recettes liées au remboursement des assurances.

Fonctionnement :

Recettes		Dépenses	
Chapitre 013 :	+ 20 000	Chapitre 012	+ 20 000

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 18 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

6. Pénalités de retard.

Monsieur Bros rappelle qu'un marché a été passé avec la société Rural 31 pour la fourniture d'une remorque plateau basculante. Le montant du marché était de 4 130 € HT.

Le délai de livraison plafond était de 40 jours à compter de la notification du marché, soit une livraison prévue le 30 juillet 2007.

La livraison effective ayant eu lieu le 25 septembre 2007 (57 j de retard/ 50€ par jour de retard) pour cause de changement de normes non prévues dans le cahier des charges.

La société ayant proposé de nous installer sans autre frais une autre remorque, Mr Bros demande au Conseil municipal de ne pas appliquer les pénalités de retard, soit 2 850 €, les torts étant partagés.

Votant : 18 - Pour : 18 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

7. Renforcement du réseau d'assainissement : Avenant n°1 relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et approbation du coût prévisionnel des travaux.

Monsieur Bros donne l'estimation du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre : 294 525 € HT ; ce montant se décompose de la manière suivante :

- . Rue des Chênes : 156 060 €
- . Rue Lamartine : 93 370 €
- . Impasse des Chênes : 45 095 €

Le taux de rémunération du maître d'œuvre à savoir BE Ingénierie Studio est de 3.67 %.

Le forfait définitif de rémunération est donc fixé à 10 809.06 € HT (12 927.64 € TTC).

Monsieur Bros demande au Conseil municipal :

- d'approuver le lancement d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la réalisation de ces travaux.
- d'approuver l'avant projet définitif.
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux.
- de l'autoriser à verser le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.
- de l'autoriser à signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération conformément à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Votant : 18_ Pour : 17_ Contre : 0_ Abstention : 1 (Mr Bénac) Adopté à la majorité

8. Rénovation et extension de l'éclairage public dans plusieurs rues aux abords du complexe sportif Rue du Pila (annexe 2).

Monsieur Bros explique que suite à notre demande du 05/07/2007, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de la rénovation et de l'extension de l'éclairage public dans plusieurs rues aux abords du complexe sportif.

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 21 422 €.

Plan de financement :

- | | |
|---|----------------|
| - TVA récupérée par le SDEHG | 3 183 € |
| - part gérée par le Syndicat | 12 035 € |
| - Part restant au maximum à la charge de la commune | 6 204 € |

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 18_ Pour : 17_ Contre : 0_ Abstention : 1 (Mr Bénac) Adopté à la majorité

9. Vente de l'usine hydroélectrique.

Monsieur Bros informe que la vente aux enchères à la bougie de l'usine hydroélectrique a eu lieu le 27/10/2007. Il rappelle que l'estimation des domaines et donc la mise à prix était de 480 000 €. L'usine a finalement été vendue 870 000 € à Mr Molénat Pierre.

Monsieur Bros précise que l'acheteur est déjà propriétaire de 4 usines.

Monsieur Cot ajoute que l'argent de la vente sera placé conformément à la loi qui nous permet de placer l'argent provenant d'une vente d'un bien communal.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

* Monsieur Bros rappelle que dans sa séance du 19/07/2007, le conseil avait donné délégation au maire pour placer des liquidités sur les conseils du Trésor public. Un arrêté de placement a été pris pour placer les excédents de trésorerie liés au cycle d'activité du service de l'Eau et de l'Assainissement à compter du 19/10/2007 et pour une période de 6 mois (taux : 3.87%).

* Monsieur Bros indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Midi Pyrénées Véhicules Industriels Sud de Portet sur Garonne (31) pour l'achat d'un véhicule poids lourds avec système polybenne. Le montant du marché est de 46 870 € HT soit 56 056.52 € TTC, conformément au budget.

* Monsieur Bros indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société France Urba de Conerre (72) pour la fourniture et la livraison de bacs à fleurs en bois. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum hors taxe de 10 000 € et un maximum hors taxe de 40 000 €, conformément au budget.

Monsieur Bros précise que ces bacs seront installés Place de la République et rue Lucien Cassagne.

* Monsieur Bros indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Giesper de Toulouse pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable (rue des Bains, Chemin de l'Escanat, Route de Longages). Le montant du marché est de 114 561.68 € HT soit 137 015.77 € TTC, conformément au budget.

Monsieur Bros que les prochains travaux concerneront la Zone de Naudon II, le chemin de la Doudouille et la route du Baqué.

Séance levée à 22h45